

Etude comparée des sociétés africaines

M^{me} Françoise HÉRITIER-AUGÉ, professeur

Le cours de cette année n'a pas correspondu exactement au programme annoncé (Fermentation, digestion, pourriture) dans la mesure où, tel qu'il est exposé, il est le fruit d'une recherche certes menée antérieurement, mais aussi simultanément. Il s'agit d'une recherche actuelle. Aussi bien, d'autres sources, d'autres réflexions peuvent venir en cours de route infléchir le programme tracé.

Il nous restait à en finir, à la suite du cours 1991-1992 et 1992-1993, avec le modèle quadripartite du traitement de l'alimentation végétale dans ses rapports avec l'alimentation d'origine carnée. Il restait à traiter de la quatrième figure, c'est-à-dire de la *chaîne conceptuelle auto-structurée* particulière (cf. précédents résumés de cours et surtout celui de l'année 1989-1990) où la plante non-animalisée est réputée inconsommable pour certaines catégories d'êtres. Cette figure ouvre le chemin à la notion de pourrissement.

Nous trouvons dans cette rubrique deux grands ordonnancements :

- autour de la figure du vampire, et peut-être de l'ogre, mais nous nous contenterons ici du vampire,
- autour de certaines situations dans des sociétés pastorales, où les hommes, en cure de sang bu à la source sur le bétail, sont exclus de l'accès aux nourritures de nature végétale pendant ce temps. Dans les deux cas on verra les connotations qui apparaissent à travers le maniement des catégories végétale et carnée, où le sang différent de la chair qu'il irrigue intimement est au cœur de discriminations qu'il convient d'opérer.

Qu'est-ce qu'un vampire ?

« Le vampire est un homme *mort* dont le corps ne se *décompose pas* et qui sort la *nuit* de sa tombe pour sucer le sang des vivants » (Jean Goens, *Loups-garous, vampires et autres monstres*. CNRS Editions, 1993).

Le terme désigne de façon métaphorique « toute personne s'appropriant à des fins personnelles le travail d'autrui ou son énergie *vitale*, voire les « *fluides* » la véhiculant ou les créations et les biens matériels en résultant ».

On désigne aussi de façon paradoxale les nécromanes comme des vampires, alors même qu'à l'inverse ce sont des vivants qui viennent déranger les morts dans leur sommeil.

Expression de la peur de la mort et du néant, exprimée par les spectres, fantômes et revenants, « l'animation démoniaque d'un cadavre remonte à l'Antiquité et au début du christianisme ». On voit le diable se doter d'une forme attractive, ajoutant la possession physique à la possession psychique. Il se contentait parfois de prendre la forme d'un défunt, et de se présenter comme *incube* (mâle) ou *succube* (femelle) selon ses vœux. L'ancêtre des succubes est Lilith chez les Hébreux, Lilitée assyrienne, et a été reprise dans la tradition chrétienne et le contexte théologique de l'incubat/succubat. Ce sont, dit Jean Goens, des précurseurs des vampires : succube, la femme sensuelle pouvait sucer le sang des jeunes gens séduits : voire les égorger et les dévorer.

Parmi ces démons vampiriques, il y a les *lamies*, serpents ailés avec tête et buste de femmes, les *striges*, démons ailés pourvus de sexes, une queue et de pieds-bots (d'après certaines illustrations), les *empuses* qui prennent des formes multiples, les *onoscèles* aux pieds d'âne qui s'attaquent aux voyageurs (nous avons déjà rencontré une démonsse ânesse dans des mythes colombiens avec la caractéristique inversée de se transformer en femme pour séduire un homme, le résultat de l'étreinte ne pouvant être que des excréments). En Orient, la *goule* tue les passants et se nourrit de leur sang. Elle peut aussi se repaître des cadavres qu'elle exhume. Il y a parfois des goules masculines. Citons enfin les *sirènes* qui œuvrent en mer.

Le vampire, lui, a une vocation exclusivement terrestre, et, ajouterai-je, en opposition à la liste que je viens d'énumérer, la représentation que l'on en a est essentiellement masculine, contrairement aux lamies, empuses, goules et autres sirènes.

Le prototype Dracula, bien sûr : dont on sait qu'il fut voïvode de Valachie, seigneur luttant farouchement contre l'empire ottoman, pratiquant libéralement l'empalement, trahi par les Hongrois et certains de ses pairs. Il s'agit de Vlad IV (Vladimir) Dracula, c'est-à-dire fils de Dracul. Il mourut dans une embuscade tendue par les Turcs, Hongrois et certains de ses sujets. Pour éviter d'en faire un martyr, symbole de la souveraineté valache, on fit entendre qu'il s'était adonné à la magie noire après avoir conclu un pacte avec le diable, et serait devenu vampyr, sens du mot Dracul. Les vampires existaient donc bien avant Dracula.

Histoire complexe d'où ressortent des éléments enrichissant l'histoire, comme le pal qui deviendra le pieu, nécessaire à l'anéantissement du vampire.

C'est vers la fin du 17^e siècle qu'on sut en France par le *Mercur galant* qu'il y avait en Europe centrale et orientale une épidémie de morts revenant la nuit sucer le sang des vivants et les tuer ce faisant. On a des témoignages de scènes de panique collective de villages.

Dans *Magia posthuma* (1706) Charles-Ferdinand de Schetz donne compte rendu de la création d'un consistoire par l'évêque d'Olmütz, qui envoya des commissions d'enquête et établit des protocoles d'identification. Quand il n'y avait pas de signes de putréfaction, de corruption charnelle, les corps étaient livrés au bûcher : pieu en plein cœur, clou dans la tête ou tête coupée, corps brûlé, cendres dispersées au vent. Les commissions étaient mixtes : prêtres, médecins, juges. On fit donc ainsi de nombreux procès aux morts.

Les procès-verbaux ont été rassemblés dans de multiples publications et particulièrement dans le traité de Dom Augustin Calmet, 1746, *Traité sur les apparitions des anges, des démons et des esprits et sur les revenants et vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie*. Rousseau et Voltaire s'intéressaient au phénomène, Voltaire notant dans le Dictionnaire philosophique une différence essentielle : à savoir qu'on considérait en Occident la conservation des corps comme marque de sainteté, alors qu'en église d'Orient, c'était un signe de damnation. Il avait certes raison pour ce qui est de l'Eglise et de la théologie, mais l'ambivalence devant ces corps saturés est bien réelle dans les croyances populaires.

Un rapport commandé par Marie-Thérèse d'Autriche en 1755 conteste l'interprétation de ceux qui se disent tourmentés par les vampires, ramenant leurs épouvantes à des angoisses nocturnes, compressions thoraciques et hallucinations.

Le rationaliste docteur van Swieten conteste l'imputrescibilité des cadavres, parce qu'on ne laissait pas la plupart du temps aux cadavres le temps de se putréfier et parce que, sous certaines conditions, les corps se conservent naturellement, sans y ajouter le cas des personnes enterrées sans être mortes, en état de mort apparente et que l'on retrouvait dans des cercueils défoncés, couvertes du sang des blessures qu'elles s'étaient infligées en cherchant à s'échapper du cercueil. Bref, le docteur van Swieten accuse le consistoire et les commissions locales de légèreté intellectuelle, d'encouragement criminel des illusions et des terreurs populaires, de croyance démoniaque et violation des sépultures (sans compter le discrédit jeté sur les familles, comme pour les *zama samo*, accusés, eux, de nécrophilie). Benoît XIV intervint pour signifier que la conservation des corps n'était pas un prodige. Et l'épidémie s'arrêta dans la 2^e moitié du 18^e siècle.

A quoi ressemble le vampire dans ce folklore ?

Les croyances sont influencées par les croyances théologiques, par des attributs des démons gréco-romains, des loups-garous, certainement aussi par

l'Histoire de Vlad Dracula et enfin par l'existence d'une maladie congénitale à forte densité dans cette région, la *porphyrie*, maladie du sang qui entraîne des anomalies des mains en forme de griffes, du faciès avec la bouche et les dents rouges, et une hypersensibilité de la peau aux morsures du soleil, qui fait que les personnes atteintes souffrent d'horribles desquamations, et ne sortent volontiers qu'à la tombée de la nuit. Cela pour les données d'observation cartésiennes qui alimentent le fantasme.

Etre vampire signifie que l'âme ne s'est pas libérée après la mort, ce qui est une preuve de damnation. On accuse donc surtout les excommuniés, suicidés, non-baptisés, les réputés sorciers ou malfaisants.

Qu'il s'agisse d'une manipulation par le démon, d'un châtement pour l'éternité ou « d'une revendication du corps pour son repos éternel » ou pour sa survie indépendante, il y a toujours des signes précurseurs de mauvais augure : enfants nés coiffés, avec des dents ou des taches, rousseur, sourcils qui se rejoignent, taches de sang.

Un vampire est pâle, a des oreilles pointues (détail intéressant dont on ne sait trop que faire), la bouche et les lèvres rouges, l'haleine putride, ce qui laisse penser que si son corps apparent n'est pas décomposé, ses entrailles, elles, sont en putréfaction et il a des ongles griffus.

Il appelle les gens la nuit et son appel est mortel si on se retourne, mais il n'appelle qu'une fois. Aussi est-il urgent d'apprendre aux enfants qu'il ne faut se retourner qu'au deuxième appel, sous peine d'y laisser la vie.

« Froid, maigre et poilu, écrit Goens, il sort la nuit de son tombeau, profitant de craquelures du sol ou se transformant en brouillard et va sucer le sang des vivants, en particulier des habitants de son village et des membres de sa famille », tout comme le sorcier africain est censé le faire dans la captation des âmes pour le repas cannibalique en sorcellerie. Fort, rapide, vigoureux, il a une excellente vision nocturne et une prédilection pour fréquenter son ancienne épouse si la malheureuse est en vie. On se méfie considérablement pour cette raison des veuves qui, à la suite de ces étrointes, donnent le jour à des *enfants sans os*. Nous bouclons ici une chaîne de représentations auto-associées : c'est parce qu'il s'agit de rapports avec un mort et d'un sperme dénaturé que l'enfant est censé naître sans os, c'est-à-dire sans les lieux où prend naissance la semence et où elle est stockée (cf. cours La semence dans les os). Cet enfant au corps malléable est vraisemblablement incapable d'avoir une descendance par lui-même. Appelé dhampire, vampiric ou vampirovitch, il a des dons spéciaux : celui de voir les vampires non matérialisés en action, et il rachète généralement ses origines en aidant les hommes dans leur chasse aux vampires.

Les victimes « sont pâles, languissantes, sans appétit, sujettes aux hallucinations ». A leur mort, elles deviennent vampires actifs. Nous sommes là dans

un des points sensibles de ces fantaisies intellectuelles, tout comme celles qui touchent au recrutement en sorcellerie. C'est dans un cercle restreint que se fait la visite, l'agression, le recrutement. L'être qui vous est le plus proche est aussi celui qui, le jour venu, vous rendra semblable à lui-même et vous entraînera dans son bord, dans son camp, faisant de vous l'être qui fut l'objet de vos fantaisies et frayeurs les plus profondes de votre vivant. Il convient donc de se prémunir.

Ainsi l'être vampire dans cet imaginaire-là est-il directement associé à la sorcellerie : il peut se maintenir hors d'atteinte de la décomposition pendant des siècles sans se sustenter, attendant que les barrières qui l'empêchent d'agir soient levées ; il retrouve alors sa vigueur et ses appétits ; mis hors d'état de nuire, il retourne à la décomposition de la chair en un temps d'autant plus accéléré que les années ou les siècles ont passé depuis son premier trépas. Le pieu dans le cœur suffit donc. Les autres précautions sont superfétatoires. Et même dans une certaine mesure incompatibles avec l'idée qu'on facilite ainsi le repos d'une âme condamnée à une horrible survie. Car si l'on brûle le corps, non décomposé alors, immédiatement après sa deuxième mort et qu'on disperse les cendres, après avoir séparé la tête et le cœur, on interdit alors au chrétien son entrée intact dans l'Autre Monde. Nous retrouvons ici une chaîne de signifiants abordée il y a quelques années autour des modes de mise à mort particuliers que sont la décollation et la strangulation et aussi le dépeçage des corps, ou le pilage des ossements des morts, en divers lieux du globe et en divers temps, pour les empêcher de survivre dans leurs descendants ou de survivre dans l'autre monde.

Revenons-en à l'ensemble des signes constatés sur les corps des dits-vampires dans les comptes rendus judiciaires des 17^e et 18^e siècles. L'inventaire en a été dressé par un folkloriste américain, Paul Barber, dans un article intitulé « Forensic pathology and the European Vampire ».

1. Reviennent plus facilement que les autres les suicidés, les victimes de mort violente et de meurtre ou de la peste. Il s'agit souvent de gens peu populaires de leur vivant.

2. On constate que la terre est piétinée ou qu'il y a une excavation à la place de la tombe.

3. Le corps n'est pas décomposé, il est rose, souple, rebondi.

4. On suppose qu'il boit le sang de ses victimes, car il a du sang aux lèvres.

5. Ce sont ses proches qui sont touchés après sa mort.

6. On peut l'entendre dans sa tombe, comme s'il mâchonnait quelque chose (dont on découvre généralement que c'est l'extrémité de ses doigts ou son linceul).

7. Il apparaît surtout l'hiver (comme le Sans-os d'Hésiode).

8. Il est chaud au toucher.

9. Il a une odeur affreuse.
10. Aucune raideur cadavérique.
11. Ses cheveux et ongles poussent.
12. Ses principaux ennemis sont les chiens et les loups.
13. Ils ne peuvent traverser l'eau et ne supportent pas la lumière du jour.
14. Cependant, on les voit plus particulièrement dans des régions marécageuses.
15. Il faut entre 9 et 40 jours d'enterrement pour que le vampire entre en exercice.
16. Pour le tuer définitivement :
 - il faut le transpercer avec un épieu, et parfois une aiguille
 - lui couper la tête
 - lui arracher le cœur
 - brûler l'ensemble
 - disperser les cendres.
17. On peut aussi l'empêcher de sortir en le clouant dans sa tombe.
18. On peut le bloquer également par l'éparpillement de graines de millet, de pavot ou de moutarde. L'idée sous-jacente serait que le corps mort doit les jeter dehors une à une (explication nouvelle de l'antinomie avec les plantes) ; ou en mettant un filet ou une pièce de tricot qu'il ne peut défaire qu'à raison d'une maille par an.
19. Des flammes sortent parfois de sa bouche.
20. Lorsqu'on le supplicie, il pousse un grognement ou hurlement et sursaute brutalement tandis que le sang gicle.
21. On peut s'en protéger en portant de l'ail.
22. On voit souvent les vampires assis dans leur cercueil.
23. Ils ne s'aventurent pas en ville, mais seulement à la campagne.

En ce qui concerne le rôle spécifique joué par l'ail, lors des épidémies de vampirisme en Europe orientale, dans les mondes grecs et slaves, j'avoue une certaine perplexité. L'ail est certes cité abondamment, et même avec mention spécifique de son odeur, les autres plantes usant d'autres caractéristiques (épines, finesse, cuisson céréalière) mais il est possible que le rôle prééminent qui lui est accordé provienne uniment d'un choix littéraire fait par les auteurs qui se sont emparés par la suite du thème. C'est la définition de l'ail par une odeur puante qui m'intrigue. Je ne tiens pas compte ici des caractéristiques bio-chimiques de la plante qui en font non pas un médicament, mais au contraire une substance aggravante pour la porphyrie. Admettons cependant qu'une corrélation avait bien été faite entre cette antipathie naturelle de l'ail avec la porphyrie, et que les personnes atteintes de ce mal héréditaire, particulièrement nombreuses en cette région du monde, aient été, compte

tenu de leur apparence et de leur comportement nocturne et furtif, plus facilement accusées que d'autres morts de vampirisme. Il reste cependant ce problème de l'odeur. A moins de variétés très particulières cultivées à cette époque, ou que mon odorat soit particulièrement faible (ce que je ne crois pas), il me semble que l'ail en fleurs, comme en gousses, n'a pas d'odeur répulsive. Son odeur apparaît après consommation. Il faut ingérer la gousse d'ail entière avec son germe pour que l'haleine soit ensuite chargée de l'odeur d'ail, qui peut être effectivement gênante. Auquel cas, fleurs et gousses aux portes et aux fenêtres ne représenteraient qu'un avertissement : ici consommateurs d'ail. Et ce que le vampire ne supporte pas, c'est une transformation malodorante de la substance des corps vivants qu'il ingère. De même qu'il ne peut supporter le sang de ceux qui consomment des galettes trempées au sang de vampire. Du vampire, on se protège des éclaboussures qui, si elles atteignent un corps vivant, risquent de le contaminer, de le rendre vampire lui-même. Si l'on se souvient que le vampire ne mord pas mais suce le sang à travers la peau dans l'imaginaire du type vampire, il apparaît que c'est à travers la peau que se font les échanges, du sang vivant vers le corps mort, du sang retenu dans le corps mort, et qui a dû subir d'étranges alchimies pour rester liquide et irriguer ce cadavre, vers le corps vivant qu'il infecte. S'il y a corruption, elle existe alors dans les deux sens, par l'intermédiaire d'un tégument. En revanche, ce que le vampire ne supporte pas dans le monde végétal, ce sont des substances hostiles à sa nature :

- qui peuvent griffer sa peau et la faire éclater : il crève, littéralement, comme on voyait « crever » Judas, laissant échapper ses entrailles pleines de corruption ;
- qui peuvent s'adapter trop bien à sa nature compulsive, puisqu'il revient sans cesse aux mêmes lieux, en l'obligeant à un comptage sans fin des grains de sésame répandus dans sa tombe, par exemple ;
- enfin qui développent après consommation par les vivants une fétidité particulière qui lui est nuisible. La fétidité de l'haleine des mangeurs d'ail est signe d'une fétidité particulière du tube digestif. Qu'elle sorte par la bouche néanmoins semble indiquer que le travail de digestion n'a pas lieu de la manière usuelle et que cette odeur portée par le souffle a quelque chose à voir avec le sang qui est animé par le souffle lui-même. Les galettes au sang de vampire retournent au vampire la propre détestation de son odeur ; l'odeur d'ail après consommation doit avoir quelque chose à voir avec l'odeur propre du vampire exhumé. Mais sur ce point, les témoignages manquent. Ce serait une hypothèse simple pour montrer l'association qui existe entre la galette céréalière au sang de vampire et l'odeur d'ail portée par le souffle. Toutes deux évoquent la corruption interne du vampire.

Citons l'Encyclopaedia Universalis :

« Paré de toutes les vertus dès l'aurore de la médecine occidentale, longtemps considéré comme l'un des meilleurs spécifiques de la peste (n'oublions

pas les épidémies de peste qui ont correspondu avec les épidémies hystériques du vampirisme) l'ail restera jusqu'au siècle dernier, dans les campagnes, le remède universel que Galien appelait déjà la « thériaque des paysans ». Il tenait une place de choix parmi les aliments des ouvriers qui bâtirent la pyramide de Gizeh, vers — 4500. Les Hébreux le comptaient au nombre des biens les plus précieux qu'il leur fallut laisser en Egypte. Il est cité par tous les médecins et les écrivains d'histoire naturelle de l'Antiquité. Aristophane en parle dans ses comédies comme d'un véritable symbole de force physique. Mais certains s'offusquaient déjà de ses méfaits sur l'haleine : *l'entrée des temples était interdite à ceux qui en avaient mangé.* »

Était-ce simple offuscation d'humain à humain ? Le problème de l'haleine alliée dans un temple est que cette odeur offusque la divinité. Si notre hypothèse est sensée, convenable au sens où elle convient à l'ajustement des faits et événements, les dieux ne supportent pas ce qui est pour eux une odeur analogue à celle de la corruption des corps. Des corps, ils ne supportent que l'odeur de la réduction en cendres par le feu. Si l'on se souvient que le sang, porteur de la vie, est la part d'excellence réservée aux dieux que nous avons rencontrés, tant en Grèce qu'en Chine que dans la Bible, c'est en quelque sorte un blasphème que l'évocation d'un sang vif, part des dieux, dans un corps mort, une charogne ou, inversement que l'évocation putride de la mort dans le souffle qui accompagne la vie dans le sang.

J'ai dit dès le début du cours de cette année que le hasard (mais est-ce le hasard au fil de mes constructions) voulait que cette quatrième figure du végétal non-animalisé-inconsommable, était celle qui ouvrait directement sur le thème de la digestion, de l'excrétion mais aussi du pourrissement et de la putréfaction. Or nous verrons que l'articulation de ces quatre figures du végétal, telles qu'il nous a semblé possible de les identifier à travers la littérature existante, avait pour terme la mise en évidence de fonctions différentes, ou plutôt d'insister sur des points particuliers et essentiels de la présence de l'homme au monde.

La première formule, la plus usuelle, la plus normale, du végétal consommable et non animalisé, nous a paru donner à voir un modèle qui permet de différencier les hommes et les femmes, et sur un autre axe, les morts et les vivants. Mais si seuls les hommes et quelques vieilles femmes chez les Barasana, ont le pouvoir d'entrer en rapport avec les esprits des ancêtres par le truchement de certaines plantes, les femmes, elles, touchent à ce qui n'est pas encore né : plantes assimilées à des fœtus, dont elles extraient à la fois l'essence de la subsistance, — la cassave et la farine de manioc —, l'essence de la conversation masculine avec les esprits, par la bière de manioc, puissant adjuvant des plantes hallucinogènes, le tout par un processus qui explicitement équivaut à la digestion et à la fabrication de pourriture. Hommes/femmes, vivants et morts et quelque chose sur les processus de transformation qui

mènent à la décomposition d'une part (la part féminine), mais aussi à une forme de transcendance et de communion spirituelle (la part masculine).

La deuxième figure : végétal consommable mais d'une manière ou d'une autre animalisé, nous a introduit directement dans une autre problématique : celle de l'immortalité rêvée d'une part, et naturellement du rapport entre les hommes mortels et les dieux immortels, d'autre part.

Si dans le premier cas la mort de l'homme est certaine, dans la seconde qui adjoint une âme animale aux céréales et autres plantes cultivées, une âme sanglante, le propre de la consommation humaine est de s'en sustenter, malgré tout, en renonçant de ce fait à l'*immortalité en corps*, si je puis dire. L'immortalité en corps, c'est la possibilité pour l'individu lui-même de ne pas mourir et de ne pas se corrompre, au lieu d'accepter la mort au profit d'une survie dans la descendance. Nous avons vu des moines bouddhistes et japonais parvenir au moyen d'une ascèse formidable à un état de dessèchement *in vivo* puis *post mortem*, — mais mort non reconnue par les témoins —, qui est considéré comme l'état de l'immortalité. Qu'il y ait conservation en l'état de dessèchement ou combustion volontaire de ce corps desséché considéré comme onctueux, le problème est posé dans cette catégorie, moins du rapport hommes/femmes, vivants/morts, état de nature/état de culture/communication avec l'au-delà, que de celui du rapport entre les hommes et les dieux, au travers du problème du franchissement, *en corps vivant*, du seuil de la mort.

La troisième figure, celle du végétal animalisé et inconsommable, dont le cas-type était celui de la mandragore conduit à poser le problème de l'humanité en elle-même, telle qu'elle se différencie de la divinité ; mais aussi des autres formes de vie, animale, végétale, mécanique ou fabriquée.

La mandragore est une plante quasi-humaine, car née de la semence humaine d'un mort, semence mêlée à la terre, semence encore porteuse d'un minimum de capacité d'expression. Elle porte des trésors et est capable de sentiments humains, voire d'amour et, dévoilée comme le vampire, et mise à mort lorsque ses entreprises dépassent ses capacités, elle aussi, comme lui, éclate et « crève » littéralement. Qu'on songe à la vigueur de l'expression : « qu'il (ou qu'elle) crève ! » La crevaision d'un corps, c'est au-delà de la mort et du souffle perdu, l'exposition à nu de la mécanique.

A côté de la mandragore, qui est plante humaine et ne s'alimente pas, le Golem, créature fabriquée par l'homme, ou le robot de nos jours, fait de terre et de signes, de paroles et qui, ne consommant ni n'excrétant, pourrait représenter la perfection de l'œuvre portée à l'immortalité. Mais immortel, peut-être, si le temps l'épargne dans ses composants, le Golem prouve par son existence inutile que l'humanité doit passer nécessairement par les obligations de la nutrition et de l'excrétion.

La quatrième figure que nous traitons maintenant, débouche sur des questions tout aussi fondamentales. Si l'homme est mortel par la corruption des chairs, existe-t-il un moyen d'être immortel en corps après la mort ? Un cadavre peut-il encore être vivant et sous quelles conditions ? Peut-on échapper à la corruption des chairs ?

Si j'en reste à la tradition chrétienne, qui s'est beaucoup interrogée sur la question, la chair de l'homme se corrompt naturellement dans la terre, même si les corps de certains saints échappent à ce sort (Eglise d'Occident). Au jour du Jugement dernier, les morts réduits à leurs ossements se relèveront, mais c'est revêtus de leur apparence physique qu'ils paraîtront au tribunal divin, de l'apparence physique qu'ils avaient à l'âge de 33 ans, âge de la mort du Christ. Ainsi les Bienheureux, mortels mais dotés d'une âme éternelle, jouiront d'un nouveau corps, qui ne sera pas sujet à toutes les obligations et trahisures du corps mortel, mais qui paraîtra dans sa forme achevée et reconnaissable. Nous portons en nous ce qui sera recréé pour la félicité ou la peine éternelles. Car c'est ce même corps qu'avait le vivant, et non son âme, qui est persécuté, torturé et brûlé sans fin dans les flammes de l'enfer. Il n'y aura pas de deuxième ou de troisième mort avec les transformations successives, comme il en existe dans des systèmes africains déjà décrits, où, après une vie de vivant et une mort de vif, l'homme actualise deux nouveaux corps et groupes de composantes physiques et psychiques pour vivre deux vies de mort, normales, qui se termineront par des morts de mort. A la troisième mort, il n'y a plus de récréation de corps de chair : l'homme passe dans des arbres, réamorçant un cycle nourricier.

Dans le code chrétien de l'Enfer, point de cette expiation, le supplice est éternel, la chair incorruptible et toujours souffrante.

Ces quelques réflexions avaient simplement pour objet de faire mesurer sur quelques années d'enseignement, les enjeux de l'entreprise.

Quelque chose d'étrangement métaphysique surgit de la comparaison de ces différentes figures de l'alimentation végétale, qui touche aux grandes questions de la différence entre la vie et la mort, le masculin et le féminin, le naturel et le supranaturel ou infranaturel, l'humain et l'infra-humain. Chacun des exemples choisis est révélateur d'une inquiétude ou d'une certitude dans l'un ou l'autre de ces registres. Voilà pourquoi la figure du vampire, dans son élaboration magistrale du 18^e siècle, est particulièrement forte, car elle touche aux deux points les plus profonds : la différence entre la vie et la mort, entre l'humain et le divin ou le démoniaque, ou entre la chair et l'esprit.

On disserte de la nature de ce qui remue, là, sous le sol, qui entre et sort, qui fait du mal aux autres hommes. Pour Dom Calmet et pour d'autres, il s'agit déjà d'une résurrection mais qui ne peut être que provisoire, car elle n'est pas l'œuvre de Dieu, mais celle du Démon qui prend possession des

chairs et les anime mais ne peut les soutenir très longtemps. Un mort ne peut se ressusciter lui-même, cela est exclu. Le principe indubitable est que la résurrection est l'effet de la seule puissance de Dieu. Nul homme ne peut, ni se ressusciter, ni rendre la vie à un autre homme sans un miracle visible (*Dissertation*, p. 256). A une réserve près (*Traité...*, T.D., chap. 33) : « le Démon a-t-il le pouvoir de faire mourir puis de rendre la vie à un mort, en supposant le principe que nous avons établi comme indubitable au commencement de cette dissertation. Que Dieu seul est arbitre et souverain de la vie et de la mort, que lui seul peut donner la vie aux hommes, et la leur rendre après la leur avoir ôtée, question frivole puisqu'elle regarde une supposition notoirement impossible. Cependant, quelques savants ont cru que le Démon a le pouvoir de rendre la vie et de *conserver de corruption pour un certain temps quelques corps* dont il se sert pour faire illusion aux hommes et leur causer de la frayeur. » (*Traité sur les apparitions des esprits et sur les vampires ou les revenants de Hongrie, de Moravie, etc.*, Paris, 1761).

L'auteur cite à l'appui un certain nombre d'exemples où, après pacte avec le Démon, celui-ci ranime un mort et le fait vivre de façon mécanique, comme un Golem, pendant un an, avant de l'abandonner d'un seul coup, le renvoyant en un clin d'œil à son état normal de liquéfaction et d'insupportable puanteur.

Notez bien qu'il ne s'agit que de conserver de la corruption pendant quelque temps et quelques corps seulement. Le Démon n'a pas le pouvoir d'aller plus loin et s'il ramène un homme, c'est pour en faire un homme dans la vie et non un errant nocturne, mais cet homme vivant a le regard terne et le geste mécanique.

Ainsi le vampirisme n'est pas imputable au Démon, n'est pas explicable par son action et ses pouvoirs. C'est réellement le mort qui, loin de chercher à se ressusciter, ce qu'il ne saurait faire, cherche à conserver son corps matériel hors des atteintes de la corruption. Dans quel but ?

Nous voici de retour au paradoxe dont j'ai parlé plus haut. On sait que la résurrection des morts a lieu en vue du jugement dernier, pour la présentation devant Dieu dans son aspect ternaire, le Fils rendant la justice en séparant les bons d'avec les méchants. Les hommes ressuscités ont l'apparence et l'âge qu'ils avaient à leur mort, si celle-ci a lieu avant l'âge de 33 ans ; sinon, ils apparaissent dans ce corps de gloire qu'ils avaient à cet âge de 33 ans.

La ressuscitation est l'œuvre de la volonté divine. Elle a lieu très tôt après l'expiration du dernier souffle, comme c'est le cas pour Job.

Par ailleurs, Dieu peut aussi faire échapper aux lois de la mort. Il fait ainsi accéder Marie directement au Paradis dans son corps de chair, lors de l'Assomption, où elle s'élève non de son propre chef, comme son fils divin

lors de l'Ascension, mais soutenue par des anges. Sa présence corporelle à la suite de son élévation est un dogme de l'Eglise catholique, défini par Pie XII le 1^{er} novembre 1950.

Ainsi donc, la possibilité est établie dans la croyance populaire, avant même qu'il s'agisse d'un dogme pour la Vierge Marie, de la possibilité d'atteindre *avec son propre corps*, dès la mort, et sans attendre la résurrection au jour du Jugement dernier, l'immortalité dans l'éternité de la vie paradisiaque. Sans passer par l'état de squelette anonyme dans les profondeurs de la terre pour des temps incalculables.

Le bénéfice sera par la suite accordé à certains saints et béatifiés. C'est ce trait d'ailleurs qui permettait à Voltaire de faire œuvre d'esprit en remarquant la double étiquette selon que l'on était d'Orient ou d'Occident, appliquée aux corps imputrescibles. Seulement, la description change quelque peu. Le corps imputrescible du saint est rose et tiède, ses chairs et ses vêtements sont intacts, sa pose est chaste, mains sur la poitrine et si du sang coule du tombeau, il n'en a pas aux lèvres ni aux narines. Son aspect n'est pas effrayant. Ce sang excessif, qui coule et attire l'attention des vivants, nul ne sait d'où il procède. Sans doute est-il accordé par Dieu pour faire connaître le statut de miraculé du saint. Toujours est-il que ce corps-là, loin d'être à craindre, est le corps de gloire de celui qui, éternellement semblable à lui-même, rejoindra la cohorte le Jour de la Résurrection, *avec le propre corps qu'il avait de son vivant*.

Il y a donc des étapes, des degrés. Jésus meurt et ne meurt pas et son ascension est celle d'un corps vivant. Sa mère, Marie, meurt et monte directement au Ciel dans son enveloppe terrestre du moment. Certains saints et bienheureux, choisis par Dieu, pourront résister à la corruption des chairs éternellement et rejoindre le Ciel avec leur corps de vivant. Mais ni Marie, ni les saints ne sont immortels : ils résistent à la corruption et leur délai d'attente est différent. Dans tous les cas, le mort a une *odeur de sainteté*. Les odeurs qu'exhalent les tombes ouvertes sont des odeurs délicates, de lys ou de rose.

La notion d'odeur de sainteté apparaît dans la *Seconde Epître aux Corinthiens* (II, 15) : « Nous sommes la bonne odeur du Christ devant Dieu ». Au II^e siècle, un témoignage figure dans la lettre des chrétiens de Smyrne, qui décrit le martyre de l'évêque Polycarpe en 155.

« Quand il eut prononcé Amen et fini sa prière, les hommes d'armes allumèrent le feu. Et une grande flamme brilla ; nous, à qui il fut donné de voir, contemplâmes un miracle, en vérité, et nous fûmes préservés pour pouvoir raconter aux autres ce qui était arrivé. Le feu, formant une voûte, comme la voile d'un vaisseau gonflée par le vent, fit un mur autour du corps du martyr ; et il était au milieu, non comme de la chair brûlant, mais comme

de l'or ou de l'argent raffinés dans une fournaise. Car nous sentions un parfum exquis, comme une odeur flottante d'encens ou de quelque autre épice précieuse. A la fin, ces hommes sans loi, voyant que le feu ne consumerait pas son corps, ordonnèrent au bourreau de s'approcher et de le transpercer d'une dague ».

Nous voyons là réunis mais de façon inversée un certain nombre d'éléments qui caractérisent le vampire.

- Le saint est mis à brûler avant sa mort et ne brûle pas/le vampire est mis à brûler après sa mort et il brûle.
- Le saint est comme de l'or et de l'argent (rappel des pierre et métaux précieux qui sont liés au corps du Christ)/le vampire est une vivante ordure.
- Le saint exhale un parfum exquis/le vampire exhale une odeur affreuse et fétide.
- On vient à bout de la vie du saint par le fer/on vient à bout de la mort suspendue du vampire par le bois.

Dans le livre *Corps à Prodiges*, on donne la liste de tous les saints qui d'après leur procès en canonisation, ont eu des corps parfaitement conservés : Antoine de Padoue, Laurent Justinien, Philippe d'Aqueno, Martin, Hugues de Lincoln, Catherine de Bologne, Marie d'Oignier, Madeleine de Pazzi, sainte Ludivine, Marie-Jeanne de Tours, Antoinette de Florence, Rose de Lima, Catherine de Sienne, sainte Lutgarde, Colombe de Rieti, Thérèse d'Avila, Bernadette Soubirous, Père Charbul, etc.

On parle toujours d'odeurs pénétrantes émanant de la tombe, de violette, d'iris, et de lys, de corps frais, souple et rose, où le sang jaillit si on entame l'épiderme.

Don et récompense divine que celle de garder son corps mortel intact pour l'éternité. Il en va tout différemment du vampire dont nous venons de voir en quelques points cruciaux en quoi il s'oppose au saint. Il n'aura pas le corps de gloire mais un corps de honte, après avoir été supplicié après sa mort, démembré et brûlé, pour avoir voulu de son propre chef, acquérir *l'éternité de la chair*, contre la volonté divine. Le procédé en est, par la force des choses, pour ainsi dire, l'accumulation de la substance qui porte vie, souffle et chaleur, à savoir le sang, prélevé sur d'autres. Le vampire veut effectivement survivre dans son corps, mais moins dans cette vie, — car quelle misérable vie est la sienne, sans cesse tourmenté, sans cesse tracassé — que dans l'autre, après la grande résurrection.

Le broucolaque, avatar du vampire, opère *a contrario*. Lui, il est condamné par l'excommunication à demeurer imputrescible, sans les avantages des odeurs exquis de la sainteté et de la possibilité d'opérer des miracles, et donc à apparaître tel qui est, avec tous les traits de sa malignité lors du

Jugement. Et de plus, il a l'obligation de se sustenter lui-même, pour conserver ce corps. Son seul désir est au contraire de pourrir normalement pour arriver, lavé de l'excommunication au jour du Jugement comme les autres, la masse des autres. Il se place donc là entre le saint et le vampire, en victime qui subit. Le saint est choisi pour être glorifié, le broucolaque est choisi par la main ecclésiastique pour être éternellement châtié, le vampire choisit de faire de son corps une matière éternelle, en défiant les lois de la nature et de Dieu.

Le séminaire de l'année était intitulé **De l'inceste**.

Sont intervenus :

- Françoise Héritier-Augé : De l'inceste (4 séances).
- Boris Cyrulnik : Les sentiments incestueux.
- Aldo Naouri : Un inceste sans passage à l'acte : la relation mère/enfant.
- Dominique Vrignaud : Les comptes de l'inceste ordinaire.
- Margarita Xanthakou : Réalités et fantasmatiques de l'inceste.

Une séance a été consacrée à une discussion entre tous les intervenants et le public.

PUBLICATIONS

— « Anthropologie de la parenté et des systèmes symboliques. Comptendu d'enseignement », *Annuaire EHESS 1991-1992* : 324-332, 1993.

— « Du pouvoir improbable des femmes », pp. 113-125 in Georges Duby et Michelle Perrot, *Femmes et Histoire*, colloque organisé par G. Duby et M. Perrot et les directrices de *l'Histoire des Femmes en Occident*. Paris, La Sorbonne 13-14 nov. 1992. Paris, Plon, 1993.

— « La costruzione dell'essere sessuato, la costruzione sociale de genere e la ambiguità dell'identità sessuale », pp. 133-140 in Maurizio Bettini, a cura di *Maschile/Femminile. Genere e ruoli nelle culture antiche*. Roma-Bari, Laterza, 1993. Biblioteca di Cultura moderna.

— « Entretien avec Françoise Héritier-Augé », *Résonance* 5, sept. 93 : 4-7.

— *Les Complexités de l'alliance*. Vol. III. *Economie, politique et fondements symboliques (Afrique)*. (avec E. Copet-Rougier, éd.). Paris, Editions des Archives contemporaines, 1993.

— « Introduction », pp. I-XVIII in F.H.-A. et E.C.-R., éd. *Les Complexités de l'alliance*. Vol. III. *Economie, politique et fondements symboliques (Afrique)*. Paris, Editions des Archives contemporaines, 1993.

— « Questions d'éthique », *Informations sociales*, 32, 1993 : 66-72. Dossier : *Sida, état des lieux*.

— Identité de substance et parenté de lait dans le monde arabe », p. 149-164, chap. 7, in Pierre Bonte (éd.), *Epouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*. Paris, Editions de l'EHESS, 1994.

— « Les Musées de sciences humaines. Qu'y cherche-t-on au juste ? », p. 17-22 in *La Nouvelle Alexandrie. Les Cahiers de Publics et Musées*. Paris, Direction des Musées de France, 1994. Colloque sur les musées d'ethnologie et les musées d'histoire. Paris, 25, 26, 27 mai 1992.

— « Résumé des cours et travaux », *Annuaire du Collège de France 1992-1993*. Paris, 1994 : 587-602.

— « Interview » (L'envie d'avoir un enfant ne renvoie pas à un droit) *Le Point* 1113, 15 janvier 1994 : 60-63.

— « Secondo grado sull'incesto », *Sfera* 38 *Eros e Ethos*, 1994 : 64-67.

— « Rapport général », p. 381-389 in *Actes de l'Atelier Les Sciences sociales face au Sida. Cas africains autour de l'exemple ivoirien. Bingerville (Côte-d'Ivoire), 15, 16 et 17 mars 1993*. GIDIS-CI, ORSTOM, Centre Orstom de Petit-Bassam, 1994.

— *Les Complexités de l'alliance. Vol. IV. Economie, politique et fondements symboliques* (avec E. Copet-Rougier, éd.). Paris, Editions des Archives contemporaines, 1994.

— « La fonction symbolique des langues », pp. 541-555 in Sélim Abou et Katia Haddad, sous la direction de *Une francophonie différentielle*. Paris, L'Harmattan, Beyrouth Université Saint-Joseph, 1994.

— *Les Deux sœurs et leur mère. Anthropologie de l'inceste*. Paris, Odile Jacob, 1994.

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

— Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Le professeur a animé un séminaire sur le thème *L'Anthropologie dans la cité*.

— Présidente du Conseil National du Sida.

— Membre de l'Académie Universelle des Cultures.

— Membre du Haut-Conseil de la Population et de la Famille.

— Membre du Comité des Programmes de la chaîne européenne ARTE et conseiller scientifique pour les sciences de l'homme et de la société la SEPT.

— Membre du Conseil d'Administration du CNRS et du Comité scientifique pour la préparation des Journées annuelles d'Arc-et-Senans.

— Présidente du Conseil Scientifique pour les enquêtes spécifiques de l'Agence Nationale de Recherches sur le Sida, et présidente du Conseil d'Administration de l'Association R.R.V.

— Membre de divers conseils scientifiques d'Universités ou d'unités de recherche CNRS ; membre de trois D.E.A. ; membre de comités de rédaction de revues scientifiques spécialisées.

— Membre du Conseil du Département Santé de l'ORSTOM.

— Membre de la Commission Louis René sur le secret professionnel.

CONFÉRENCES ET COLLOQUES

— Paris, 18 novembre 1993, *Rencontres du CNAM*. Une conférence : « Vieux problèmes et vues nouvelles : l'inceste et sa prohibition ».

— Paris, 10 décembre 1993, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Une conférence sur la prohibition de l'inceste.

— Paris, 16-17 décembre 1993. *Forum de l'Académie Universelle des Cultures*.

— Avignon, 4 février 1994. *Optimiser les ressources humaines. Sida l'expérience hospitalière*. Une communication : « La transmission, savoirs et représentations ».

— Baltimore, 7 au 12 mars 1994. The Johns Hopkins University. Deux conférences : « Ce que vit Tirésias » et « L'inceste dans les textes de la Grèce classique et post-classique. Les Deux sœurs et leur mère ».

— Lausanne, 17-18 mars 1994, *III^e Congrès de la Société suisse de médecine psychosociale*. Une communication : « Pourquoi le sida fait-il peur, même aux médecins ? »

— Paris, 28-29 mai 1994. *La science en fête*. Deux conférences publiques.